

Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Vendredi 14 octobre 2022

→ www.cgt-cd13.org

Comité technique du 13 octobre 2022 La CGT vous informe

Chères et chers collègues,

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration de la CGT en ouverture de ce Comité technique. Comme vous le verrez nous avons profité une nouvelle fois de cette instance paritaire pour réaffirmer l'urgence d'ouvrir les négociations autour de la révision de l'IFSE et d'aborder les questions de :

- ▶ *La dé-précarisation de trop nombreux agents dont le statut ne permet aucune projection personnelle*
- ▶ *La suspension des ratios de promotion qui maintiennent les agents plusieurs années de suite sans évolution de carrière*
- ▶ *La fin des avances de frais liés à l'exercice des missions professionnelles : parking, frais de déplacement, assurance, etc.*
- ▶ *L'augmentation de 10 % des salaires des assistants familiaux*
- ▶ *La mise en place d'un télétravail juste et le renforcer dans la période de crise énergétique*

La CGT a réaffirmé l'urgence à rencontrer l'exécutif sur ces questions.

■ L'ordre du jour de ce Comité technique a porté sur 12 dossiers.

À noter les interventions de la CGT sur divers dossiers comme la dénomination d'un des sites de la DGS, des questions techniques sur la réorganisation à la Direction de l'insertion, une intervention dans le cadre des modifications apportées à la Direction de la culture, sur la passation d'un contrat de concession pour le port de Carro et enfin sur le dossier du télétravail et la mise en place de l'allocation forfaitaire de télétravail.

Concernant la dénomination de la MDS ex-"Pressensé" et le projet de la collectivité, suite à son déménagement, de la renommer "MDS Colbert", notre syndicat s'est fait le porte-parole des agents désireux de ne pas voir associé à leur lieu de travail le nom d'un personnage qui a été dans l'histoire le maître d'œuvre du "Code noir", ou plus précisément un recueil de 60 articles qui a légalisé l'esclavage, organisé les relations maître/esclaves et autorisé les châtiments corporels... La collectivité qui semble faire fi de l'histoire n'a pas entendu les arguments ni les propositions du personnel présent.

Le syndicat CGT n'a pu que voter contre ce dossier.



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Alain ZAMMIT : 06 65 00 32 94
Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83



■ Réorganisation de la Direction de l'Insertion

Le dossier présenté prévoit la fusion du service de gestion de la location et du contentieux et du service des contrôles administratifs de la Direction adjointe administrative et financière. La CGT a interpellé la direction sur des questions techniques. La Direction nous a apporté les précisions suivantes :

Trois pôles sont créés dont les pôles des décisions individuelles et du contentieux, tous deux composés de 6 agents et le pôle des contrôles administratifs formé de 8 agents. Ces trois équipes seront chacune placées sous le responsable d'un chef de service.

Notre syndicat est intervenu sur l'inquiétude qui pèse sur le secrétariat transversal qui verra ses missions augmenter du fait de la fusion. La direction nous a assuré de l'attention qu'elle portera aux modalités de la mise en place de cette réorganisation de service.

■ Direction de la Culture

Les modifications inscrites à l'ordre du jour du CT concernant cette direction ont porté sur le rattachement du dispositif « Ensemble en Provence » et l'affectation du personnel technique du Château d'Avignon à la Direction de la culture.

Si notre syndicat a trouvé cohérent ces deux propositions, il a souligné l'importance d'accompagner les agents dans ce repositionnement, notamment le personnel référent du dispositif « Ensemble en Provence » qui va devoir intégrer les locaux de la bibliothèque départementale.

La direction nous a assuré qu'un suivi spécifique serait effectué en ce sens.

■ Port de Carro

Concernant le contrat de concession du port de plaisance de Carro, la CGT a sollicité des éclaircissements quant au maintien de la concession avec

la société d'économie mixte de la ville de Martigues au-delà de 2023. Monsieur le Directeur des routes et des ports a précisé que la bonne connaissance et l'expérience de cette société devrait pouvoir permettre la prolongation de cette concession.

■ Télétravail

Enfin le Comité technique a porté à son ordre du jour le dossier du télétravail et de la mise en place de l'allocation forfaitaire de télétravail.

Alors qu'aucun bilan qualitatif n'a été dressé, notre syndicat a de nouveau rappelé les dérives qui s'installent en l'absence d'un socle commun qui pourrait faire autorité auprès de toutes les directions. Monsieur le DRH nous a demandé de porter à sa connaissance tous les fonctionnements constatés dans les directions.

Notre syndicat, qui comme vous avez été destinataire de la note de Monsieur le DGS concernant les mesures exceptionnelles de télétravail du fait de la pénurie d'essence – jusqu'à 3 jours de télétravail – est immédiatement intervenu sur cette question.

En effet, moins d'une heure après cette annonce, des interprétations irrégulières se faisaient déjà connaître : exclusion pour certains des personnels habitant à Marseille, prise en compte des situations familiales pour d'autres, etc.

Notre syndicat est intervenu au cours de la séance pour dénoncer des postures excluantes à un moment où la tension se fait plus que sentir à Marseille et dans le département.

Nous vous invitons à nous faire remonter toutes vos difficultés dans cette période extrêmement difficile.

Nous tenons à votre disposition au local syndical de l'HD-13 tous les dossiers mis à l'ordre du jour de ce Comité technique.

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

→ Voir les modalités du vote électronique et du vote par correspondance sur www.cgt-cd13.org